



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 2 avril 2007*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/04/2007

**D - 20070211**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 2 avril Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ (*présente jusqu'à 17h15*) ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHE ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Alain PETIT ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; M. Jean MERCHERZ ; M. Guillaume HÉNIN ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUVEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER (*présent à partir de 15h50*);

**Excusés :**

M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Alexis BANAYAN ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Laurence DESSERTINE ;  
Mme Martine MOULIN-BOUDARD ;

***Restructuration piscine du Grand Parc. Travaux complémentaires. Avenants aux marchés de travaux et de maîtrise d'oeuvre. Autorisation***

M. Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, P/M. Jean-MICHEL GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D2006 0386 du 3 juillet 2006, le coût des travaux de l'ensemble des lots après différentes consultations a été arrêté à 7 263 678.57 € HT soit 8 687 359.55 € TTC à l'exception du lot 9 mobilier estimé à 54 242.00 € TTC qui sera relancé ultérieurement.

En cours de chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation s'avère nécessaire à savoir :

<b><u>Lot 1 – Démolition – Déconstruction - Gros œuvre – Entreprise Eiffage / BDS – M060200</u></b>	
- Travaux complémentaires de désamiantage suite à la démolition, - Adaptations techniques en cours de chantier conduisant à une optimisation qualitative et économique du projet, - Evacuation et traitement de 300 m <sup>3</sup> de terres polluées découvertes lors du terrassement de la galerie de liaison souterraine conduisant aux zones techniques des bassins.	
Montant du marché	2 513 975.26 € TTC
Montant avenant	<u>48 763.52 € TTC</u>
Nouveau montant du marché	2 562 738.78 € TTC

<b><u>Lot 5 – Menuiserie Alu – Murs rideaux – Entreprise Coveris – M 060204</u></b>	
- Adaptation des vitrages des différents murs rideaux en cohérence avec le déplacement de la structure du bâtiment existant, objet de l'étude complémentaire confiée au maître d'œuvre.	
Montant du marché	1 144 278.60 € TTC
Montant avenant	<u>19 614.40 € TTC</u>
Nouveau montant du marché	1 163 893.00 € TTC

<b><u>Lot 6 – Métallerie – Entreprise Temsud – M 060205</u></b>	
- Modification d'ouvrages pour tenir compte d'adaptations mineures du projet.	
Montant du marché	177 670.70 € TTC
Montant avenant	<u>2 143.24 € TTC</u>
Nouveau montant du marché	179 813.94 € TTC

<b><u>Lot 7 – Menuiserie bois – Charpente – Entreprise Goubie – M 060206</u></b>	
- Modification d'ouvrages pour tenir compte d'adaptations mineures du projet.	
Montant du marché	160 981.56 € TTC
Montant avenant	<u>2 275.63 € TTC</u>
Nouveau montant du marché	163 257.19 € TTC

<b><u>Lot 12 – Plafond bois – Entreprise Plafondécor – M 060211 pour un montant de 592 484,05 € TTC</u></b>	
---	--

Adaptations techniques sans incidence financière.

<u>Lot 19 – Traitement d'eau – Entreprise Cert – M 060218</u>	
- Optimisation du processus de récupération des eaux pluviales dédiée à l'arrosage des espaces verts par l'adjonction de cuves permettant de récupérer et de traiter une partie des rejets d'eau journaliers des bassins. Cette plus value est compensée par la suppression de la conservation du bassin de stockage prévue initialement à cet effet au lot n°1.	
Montant du marché	595 288.67 € TTC
Montant avenant	<u>30 773.08€ TTC</u>
Nouveau montant du marché	626 061.75 € TTC

Le montant total des travaux en plus ou moins aboutit à une plus value globale de + 103 569.87 € TTC, soit + 1.2 %.

De plus, en amont du concours d'architecture, la Ville de Bordeaux a fait réaliser par la Société Arest des diagnostics préalables sur la structure des bassins existants.

Cependant au terme des démolitions touchant la structure du bâtiment, il s'est avéré indispensable de vérifier l'amplitude des déformations de cette structure en tête de poteaux et d'évaluer sa compatibilité au regard des tolérances acceptables pour la mise en œuvre des façades vitrées.

Ce diagnostic complémentaire s'élève à 6 370.00 € HT et relève d'une mission qui doit être confiée au maître d'œuvre de l'opération.

Le marché de maîtrise d'œuvre n°M040394 doit alors être modifié comme suit :

Forfait actuel de rémunération :	
Mission de base	765 107.28 € HT
Missions complémentaires	
DQE :	24 700.80 € HT
SSI :	9 000.00 € HT
Présent avenant :	<u>6 370,00 € HT</u>
Nouveau montant du marché :	805 178,08 € HT

L'ensemble de ces dépenses complémentaires qui s'élève à un montant total de 111 188,39 € TTC reste compatible avec le budget de l'opération.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics..

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet, au budget de l'exercice en cours, rubrique 413 (piscines) article 2313.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Paul JAUFFRET**  
**Adjoint au Maire**

